

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

La consultation comporte 17 lots.

Le présent règlement de la consultation est commun à tous les lots.

Maître d'ouvrage : Département de la Somme

Département de la Somme Hôtel des Feuillants 53 rue de la République CS 32615 80026 Amiens Cedex1

Travaux de réfection des salles de sciences dans 3 collèges du Département.

Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

## Date et heure limites de remise des offres :

Le 04 novembre 2024, au plus tard à 12 h 00 m 00 s

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## **SOMMAIRE**

AL: _ I _	1	A - I-		
Article	- 1	Ach	ıerei	Jľ

- Article 2 Objet de la consultation
  - 2-1 Objet du marché
  - 2-2 Procédure de passation
  - 2-3 Forme du marché

## Article 3 – Dispositions générales

- 3-1 Décomposition du marché
- 3-2 Durée et délais du marché
- 3-3 Modalités de financement et de paiement
- 3-4 Forme juridique de l'attributaire
- 3-5 Délai de validité des propositions
- 3-6 Variantes
- 3-7 Communication et échanges d'informations par voie électronique

## Article 4 - Dossier de consultation

- 4-1 Contenu du dossier de consultation
- 4-2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
- 4-3 Modification de détail au dossier de consultation
- 4-4 Visite des lieux

## Article 5 – Présentations des propositions

- 5-1 Documents à produire
- 5-2 Langue de rédaction des propositions
- 5-3 Unité monétaire
- 5-4 Conditions d'envoi ou de remise des plis
- 5-5 Négociation
- 5-6 Régularisation des offres
- 5-7 Documents à produire par le candidat retenu au stade de l'attribution du marché public
- Article 6 Jugement des propositions
- Article 7 Renseignements complémentaires

## Article 1 - Acheteur

#### L'acheteur:

Département de la Somme Hôtel des Feuillants 53 rue de la République CS 32615

80026 Amiens Cedex 1 Téléphone : 03.22.71.83.61

Site internet: <a href="https://marchespublics596280.fr">https://marchespublics596280.fr</a>

## Article 2 – Objet de la consultation

## 2-1 – Objet du marché

La consultation porte sur les travaux suivants:

Travaux de réfection des salles de sciences dans 3 collèges du Département.

## 2-2 – Procédure de passation

La consultation est passée par procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

#### 2-3 - Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

## Article 3 – Dispositions générales

## 3-1 - Décomposition du marché

Le marché est décomposé en 17 lots définis comme suit :

- Lot n°1 : Carrelage au collège Antoine de St Exupéry à Bray sur Somme
- Lot n°2 : Electricité au collège Antoine de St Exupéry à Bray sur Somme
- Lot n°3: Plomberie au collège Antoine de St Exupéry à Bray sur Somme
- Lot n°4 : Peinture au collège Antoine de St Exupéry à Bray sur Somme
- Lot n°5: Faux plafonds au collège Antoine de St Exupéry à Bray sur Somme
- Lot n°6 : Paillasses au collège Antoine de St Exupéry à Bray sur Somme
- Lot n°7: Sol au collège Aristide Briand à Chaulnes
- Lot n°8 : Electricité au collège Aristide Briand à Chaulnes
- Lot n°9: Plomberie au collège Aristide Briand à Chaulnes
- Lot n°10 : Peinture au collège Aristide Briand à Chaulnes
- Lot n°11: Faux plafonds au collège Aristide Briand à Chaulnes
- Lot n°12 : Paillasses au collège Aristide Briand à Chaulnes
- Lot n°13 : Sol au collège Jules Verne à Rosières en Santerre
- Lot n°14 : Electricité au collège Jules Verne à Rosières en Santerre
- Lot n°15 : Plomberie au collège Jules Verne à Rosières en Santerre
- Lot n°16 : Peinture au collège Jules Verne à Rosières en Santerre
- Lot n°17 : Paillasses au collège Jules Verne à Rosières en Santerre

#### 3-2 – Durée et délais du marché

Durée du marché : de la notification du marché jusqu'au parfaitement achèvement des travaux.

<u>Délai d'exécution des travaux</u>: Le délai d'exécution des travaux est fixé à 2 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. Ce délai inclut la période de préparation et d'approvisionnement de chantier qui débute à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation.

A titre indicatif, les travaux seront effectués pendant les congés d'été 2025.

## 3-3 – Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Ressources propres de la collectivité.

#### 3-4 – Forme juridique de l'attributaire

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec un groupement momentané d'entreprises conjoint ou solidaire.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R.2142-24 du Code de la commande publique.

## 3-5 – Délai de validité des propositions

Les offres sont valables pendant 180 Jour(s) à compter de la date limite de remise des offres.

#### 3-6 - Variantes

#### 3-6-1 – Variantes autorisées

Les variantes ne sont pas autorisées.

#### 3-6-2 – Variantes exigées

Les variantes ne sont pas exigées

## 3-7 – Communication et échanges d'informations par voie électronique

En application de l'article L.2132-2 du Code de la commande publique, les communications et échanges s'effectueront, pendant toute la procédure de passation, par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marchespublics596280.fr. À cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'article C de l'acte d'engagement.

## Article 4 – Dossier de consultation

#### 4-1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement du lot concerné,
- le cahier des clauses administratives particulières, commun à tous les lots
- le cahier des clauses techniques particulières du lot concerné,
- le cadre de réponses dédié à la gestion des déchets du lot concerné,
- le cadre de Décomposition du prix global et forfaitaire du lot concerné,
- les dossiers techniques amiante (DTA) de chacun des collèges,
- le planning prévisionnel des travaux
- les plans,
- la lettre de candidature incluant la déclaration sur l'honneur,
- le formulaire DC1,
- le formulaire DC2,
- le formulaire DC4.

## 4-2 – Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : https://marchespublics596280.fr

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

## 4-3 – Modification de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### 4-4 - Visite des lieux

Les candidats répondant à la consultation peuvent se rendre sur place pour prendre connaissance des lieux avant la remise des propositions.

A cette fin les candidats devront prendre rendez-vous auprès de :

M Loic Deshayes Téléphone : 06.08.41.76.45 Ideshayes@somme.fr

## Article 5 – Présentation des propositions

## 5-1 – Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

## 5-1-1 – Présentation des candidatures : justificatifs à produire

- → une lettre de candidature conforme au modèle « lettre de candidature-attestation sur l'honneur » jointe à la présente consultation ou au DC1 incluant une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas des interdictions de soumissionner (1);
- → une déclaration du candidat individuel ou des membres du groupement conforme au modèle DC2 et permettant d'apprécier :
  - \* ses aptitudes à exercer l'activité professionnelle concernée par le marché,
  - \* ses capacités économiques et financières (chiffre d'affaires),
  - \* ses capacités techniques et professionnelles (2),
- → une déclaration du candidat individuel ou des membres du groupement indiquant les effectifs moyens annuels pendant les 3 dernières années ;
- → le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
- → une liste des principaux travaux similaires en cours de réalisation ou réalisés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- → les capacités techniques ou professionnelles ;
- ightarrow si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

En cas de groupement, les pièces des co-traitants doivent être fournies par chaque membre du groupement.

En cas de sous-traitance, devra être remis également un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC4 incluant une attestation sur l'honneur au regard des interdictions de soumissionner) accompagnés de l'ensemble des pièces justifiant de ses capacités économiques,

financières et de ses capacités professionnelles et techniques.

Toutefois, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents ou renseignements listés cidessus s'il est possible pour le Département de les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat doit indiquer dans son dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou cet espace. L'accès à ceux-ci doit être gratuit.

En lieu et place des documents ou renseignements cités au (1) et (2), l'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français, conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne. Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises. Ils doivent fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures.

Le candidat peut :

- Soit fournir un DUME en pièce libre (au format XML),
- Soit renseigner le DUME en ligne mis à disposition sur le profil acheteur.

Si vous candidatez sous la forme d'un groupement, chaque co-traitant doit présenter un DUME distinct.

En cas de sous-traitance, chaque sous-traitant doit présent un DUME distinct également.

#### 5-1-2 - Contenu de l'offre

## Les candidats devront impérativement produire les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement **complété** du lot concerné valant acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles, administratives, techniques et financières ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire du lot concerné complétée;
- La note méthodologique établie par le candidat détaillant la méthodologie mise en œuvre pour l'exécution des travaux :
  - moyens humains (nombre de personnes et fonctions),
  - moyens matériels affectés au chantier,
  - organisation du chantier permettant de réaliser les travaux dans les délais mentionnés à l'article 4-1 du CCAP) planning à l'appui,
- Les fiches techniques permettant d'apprécier le descriptif des matériaux mis en œuvre pour le chantier.
- Le cadre de réponses environnemental dédié à la gestion des déchets du lot concerné **complété**.

## 5-2 – Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

## 5-3 – Unité monétaire

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'Euro.

## 5-4 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

En application de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, les candidats devront transmettre obligatoirement leur candidature et leur offre par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation du Département : <a href="https://marchespublics596280.fr">https://marchespublics596280.fr</a>.

La date et l'heure limites de remise des offres sont fixées en page de garde du présent règlement de la consultation.

L'enveloppe électronique contiendra les documents relatifs à la candidature et à l'offre du candidat listés à l'article 5-1 du présent règlement.

Il n'est pas exigé que les plis soient signés électroniquement. Le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le marché rematérialisé au format papier.

Les dossiers réceptionnés hors délai ne seront pas retenus.

Conformément aux articles L.2132-2, R.2132-7 à R.2132-9 du Code de la commande publique, les candidats doivent télécharger les documents du dossier de consultation sur un réseau électronique, et doivent déposer leur candidature et leur offre par voie électronique (https://marchespublics596280.fr).

Les candidats ne supportent aucun frais autres que ceux liés à l'accès au réseau et à l'obtention éventuelle de la signature électronique. Ils doivent cependant disposer d'un navigateur Internet ayant une puissance de chiffrement 128 bits, et d'un environnement informatique mis à jour en matière de sécurité et d'antivirus, pour accéder à un site de protocole https.

#### Constitution, remise et traitement des soumissions dématérialisées

Les candidats répondant à une consultation en ligne sont invités à consulter gratuitement la rubrique " Aide " de la plateforme de dématérialisation (https://marchespublics596280.fr).

Ils peuvent accéder dans cette rubrique : aux guides utilisateurs, à des informations sur l'assistance téléphonique et sur les outils informatiques.

Les soumissions sont présentées sous la forme d'un fichier distinct représentant la candidature et l'offre dont le contenu est précisé à l'article 5-1 du présent règlement.

Le format utilisé devra être un de ceux proposé par la plate-forme du site.

Les candidats constituent leur offre sur la plate-forme. Un courriel est envoyé à chaque dépôt de document. Le candidat n'a pas d'opération de validation globale à effectuer. La soumission contenant l'offre est validée automatiquement par la plate-forme à la date et à l'heure limites de réception des offres fixées dans l'avis d'appel à la concurrence.

Les réponses électroniques arrivées hors délai ou non adressées dans les formes prescrites ne sont pas examinées.

Les documents comportant des virus sont réputés n'avoir jamais été reçus et le candidat en est informé.

Le dossier du candidat ne doit pas dépasser la taille prévue sur la plateforme.

Conformément à l'article R.2151-6 du Code de la commande publique, si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique, par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

#### Copie de sauvegarde

En application de l'article R.2132-11 du Code de la commande publique et de l'arrêté du 14 avril 2023, le candidat a néanmoins, la possibilité d'envoyer également une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne à l'acheteur dans les délais impartis pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde contient tous les éléments listés à l'article 5-1 du présent règlement.

Elle doit être placée dans une enveloppe cachetée portant le nom et l'adresse du candidat et la mention suivante :

"Copie de sauvegarde" - « Travaux de réfection des salles de sciences dans 3 collèges du Département - Lot n° .... - NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER »

Elle est remise contre récépissé à l'adresse suivante :

Direction Finances et Commande Publique

## Secrétariat – 1er étage 40 rue de la République 80000 AMIENS

aux heures d'ouverture des bureaux au public : du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h

ou à l'adresse ci-dessous, par courrier, par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine, la date et l'heure de réception, et de garantir la confidentialité :

Département de la Somme DFCP - Service des marchés 40 rue de la République CS 32615 80026 Amiens Cedex 1

La copie de sauvegarde qui parviendrait après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne sera pas ouverte.

## 5-5 – Négociation

Le Département négociera avec tous les candidats ayant présenté une offre, après une première analyse fondée sur les critères de sélection des offres. Les critères pouvant faire l'objet de négociations sont ceux énoncés dans le présent règlement portant sur tous les éléments constitutifs de l'offre, notamment le prix. Les négociations pourront prendre soit la forme d'un entretien avec les candidats retenus soit d'un échange écrit.

Les candidats retenus seront avisés de l'ouverture d'une phase de négociation par écrit.

Cependant, le Département se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

## 5-6 – Régularisation des offres

En application de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, le Département pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Toutefois, cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

# 5-7 – Documents à produire par le candidat retenu au stade de l'attribution du marché public :

- Pièces prévues aux articles R1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 à D.8222-8 du Code du travail;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- En cas d'emploi de salariés étrangers, les pièces prévues à l'article D.8254-2 ou D.8254-5 du Code du travail, à savoir la liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L.5221-2 du Code du travail, établie sur la base du registre unique du personnel, et indiquant, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail;
- En cas de recours à des salariés détachés, les pièces prévues à l'article L.1262-2-1 du Code du travail, à savoir une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ainsi que la copie du document désignant le représentant de l'entreprise sur le territoire national.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du Code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L.243-1-1 du même Code.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document pour les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer le marché. Aussi, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le marché rematérialisé au format papier. Toutefois, si le candidat utilise la signature électronique, il est conseillé d'utiliser la signature électronique sous format PAdES.

## Article 6 – Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-7 et R.2152-11 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

#### Critères de sélection des candidatures :

- 1. Moyens techniques et humains;
- 2. Capacités professionnelles;
- 3. Capacités financières.

## Critères de jugement des offres :

- Le prix (50%)
- La valeur technique de l'offre (45%) au regard :
  - de la note méthodologique permettant d'apprécier la méthodologie mise en œuvre pour exécuter les travaux : moyens humains affectés aux travaux (nombre de personnes et fonctions), les moyens matériels affectés au chantier et l'organisation du chantier pour réaliser les travaux dans les délais précisés à l'article 4-1 du CCAP planning à l'appui (35%);
  - des fiches techniques permettant d'apprécier le descriptif des matériaux mis en œuvre pour le chantier (10%)
- La valeur environnementale appréciée au regard des réponses apportées par le candidat au cadre de réponses environnemental dédié à la gestion des déchets (5%).

Le critère relatif au prix sera calculé de la façon suivante : la note maximale de 50 sera attribuée à l'offre la plus basse. Pour toutes les autres offres, le calcul de la note sera fait sur la base proportionnelle du rapport entre l'offre la plus basse et l'offre à noter, multiplié par 50 pour obtenir une note sur 50.

Pour la notation des critères valeurs technique et environnementale, ils seront notés selon le barème suivant :

5 : réponse excellente

4 : réponse bonne

3 : réponse moyenne

2 : réponse insuffisante

1 : réponse très insuffisante

0 : absence de réponse

Le premier sous-critère de la valeur technique sera affecté d'un coefficient multiplicateur égal à 7 pour obtenir une note sur 35. Le deuxième sous-critère sera affecté d'un coefficient multiplicateur égal à 2 pour obtenir une note sur 10. La somme des deux notes donnera celle de la valeur technique sur 45.

Le critère de la valeur environnementale sera noté sur 5.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle qui aura obtenu la note

#### Offres anormalement basses:

Conformément aux articles L.2152-5 à L.2152-6 et R.2152-3 à R.2152-6 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## Article 7 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres aux adresses ci-dessous. Aucune réponse ne sera apportée au-delà de ce délai.

## 1) Renseignements administratifs

Département de la Somme – Direction des Finances et de la Commande Publique

40 rue de la République

CS 32615

80026 Amiens Cedex 1 Téléphone : 03 22 71 83 61

Adresse Internet: https://marchespublics596280.fr

Lien questions et réponses

## 2) Renseignements techniques

Adresse internet : <a href="https://marchespublics596280.fr">https://marchespublics596280.fr</a> - Cliquer sur le bouton "Poser une question" sur la page de l'affaire concernée.

#### 3) Renseignements motifs des rejets

Département de la Somme – Direction des Finances et de la Commande Publique 40, rue de la République CS32615

C332013

80026 Amiens Cedex 1

Courriel: rejets.motives@somme.fr

## 4) Voies et délais de recours

- Coordonnées du Tribunal Administratif d'Amiens

14, rue Lemerchier 80 011 AMIENS

Tél. 03 22 33 61 70

Télécopie: 03 22 33 61 71

courriel: <u>greffe.ta-amiens@juradm.fr</u>

- Coordonnées du service pour obtenir des renseignements sur les recours :

Département de la Somme

Direction des Finances et de la Commande Publique

43 rue de la République

CS 32615

80026 Amiens Cedex 1 Tél: 03 22 71 80 74

courriel: acourtial@somme.fr